

Rapport de la commission chargée du préavis N°06/2016 concernant le projet d'assainissement des conduites communales et des services industriels aux chemins du Champ-aux-Lièvres, du Champ-Montaney et au bas de la route du Tirage

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission du préavis 6-2016 s'est réunie le jeudi 18 février 2016 à 19h30, à la maison communale.

La commission était composée de :

1^{er} membre, président:	M. Daniel Plattner
Secrétaire, rapporteur:	Mme Céline Morier
	M. Jean Dupraz
	M. Dominique Ruchet
	Mme Itziar Plazaola Giger
	M. Thomas Ortlieb remplaçant de Mme Pauline Burnier
	M. Yves Berthoud

Lors de cette séance étaient présents :

M. Alain Bovay syndic de St-Légier.

M. Olivier du bureau technique communal.

M. Gosteli du bureau Hester et Wiesemann ingénieurs conseil SA à la Tour de Peilz pour le réseau d'eau potable.

M. Muehlbauer du bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi SA à Montreux.

La commission les remercie pour leurs explications.

Objet

Ces travaux d'assainissement des chemins du Champs-aux-lièvres, du Champ-Montaney et le bas de la route du Tirage sont parmi les derniers secteurs qui n'ont pas encore été assainis. Ils restent donc prioritaires.

Ces travaux sont nécessaires au vu d'interventions régulières pour des réparations sur les conduites existantes.

Le crédit d'étude date de 2011, depuis, de nombreuses investigations ont été mises en place dont l'approche de tous les propriétaires. Les travaux devraient débuter en avril 2016 jusqu'à Noël 2016. La pose du tapis définitif se fera en début de l'été 2017.

Le déroulement des travaux se fera en différentes phases. 7 étapes seront nécessaires pour réduire la gêne occasionnée aux propriétaires. Les accès aux maisons seront mis en place le soir. Un bail a été signé pour un terrain sur lequel seront entreposés les éléments de chantier. (Parcelle 1281 sur le plan).

L'assainissement des conduites se fera aussi chez les privés pour des simplifications d'entretien. Deux bornes hydrantes seront posées.

Les travaux débuteront au mois d'avril et le revêtement final serait posé en 2017. La pose de tapis se fera vers mi 2017

Pour les fêtes de Noël le chemin devra être praticable, il sera donc remis en état, que les travaux soient finis ou pas.

La suite de la discussion s'est faite page après page.

Page 4

Dans le cadre des fouilles en commun, le service Swisscom s'est retiré, pour raison économique en fin d'année 2015.

Une proposition est faite de poser un tube afin d'anticiper une future demande de Swisscom et d'éviter de nouvelles fouilles après la fin des travaux.

C'est une proposition qu'il serait bon d'étudier pour savoir si c'est réalisable dans la pratique. A noter que si le préavis 6-2016 devait passer l'entreprise Swisscom serait recontactée.

Question

Pourquoi y a-t-il une insuffisance de dimensionnement des tuyaux? (eau claire)

L'insuffisance de dimensionnement des tuyaux existants est en grande partie liée aux nombres croissants de raccordements, la zone ayant plus de bâtiments que lors de la pose des premiers tuyaux. Les conduites sont anciennes, dans des matériaux qui ne sont plus aux normes et qui ne peuvent plus contenir le flux d'eau qui augmente.

Cette augmentation du débit d'eau accroît les risques d'inondation des bâtiments situés en aval de la route.

Il faut aussi séparer les eaux claires et les eaux usées.

Cette accumulation d'eau mélangée peut charger le traitement des eaux usées en arrivant à Vevey

Suite à la modification des conduites il n'y aura plus de mélange des eaux de surface et des eaux usées.

Page 5Question sur l'éclairage publique

Référence aux luminaires du chemin de l'Aubousset qui sont trop serrés

La distance entre les réverbères qui seront posés sera de 35 à 40 m environ.

Une partie du chemin étant privé et étant donné qu'il n'y pas de servitude de passage publique, la pose des lampadaires ne peut être faite que par les propriétaires. Il se peut donc que certains endroits n'aient pas d'éclairage.

Avec la pose de socles les propriétaires restent libres de s'équiper ou pas d'un luminaire.

La pose du revêtement sera quant à lui pris en charge par la commune.

Eau

Le paiement de la conduite pour l'eau sera au frais de la commune, les propriétaires paieront le raccordement et l'aménagement de leur conduite sur leur parcelle. Cet aménagement pourra se faire ultérieurement s'ils ne désirent pas le faire lors des travaux, ils auront 2 ans pour se raccorder et un contrôle sera effectué pour vérifier qu'il a bien été réalisé.

Page 6Tableaux

Pour le montant inscrit sous divers et imprévu, il est habituel de prévoir 10% de divers et imprévu.

Lors de fouilles c'est plus aléatoire que pour d'autres travaux, car il faudra creuser à une profondeur de 2.60m à 2.80m environ.

Ces 10% prévus permettent d'éviter des demandes supplémentaires de crédit en cas de problème.

Dans le tableau au niveau marquage routier le total est de 5000.- non pas de 1'333'250.-

Pour ce qui est des honoraires d'archéologue, l'argent ne sera dépensé que si des vestiges sont découverts. Si tel était le cas, les 20 milles frs ne seraient sûrement pas suffisants.

Le prix noté au niveau canalisations et évacuation des eaux englobe le prix des fouilles, les fournitures, la mise en place des différents tubes, l'enrobage et le remblayage.

Au niveau installation de chantier la prestation fournie par l'entreprise, comprend toute la mise en place de la zone d'installation de chantier, la location du matériel de l'entreprise : machine, cabane d'ouvrier, container, bureau contremaître, etc...

Page 7

Les montants indiqués pour Cablecom, le Gaz et la Romande Energie ne sont pas compris dans le total final, de 1 775 000.-.

Page 8**Y a-il du développement durable dans ce projet ?**

Mettre un séparatif évite la pollution d'un cour d'eau, c'est déjà plus respectueux de l'environnement. Les eaux de pluie et de surface seront envoyées directement dans le ruisseau de la Bousse en évitant le passage dans une usine d'épuration.

Dans le marché publique il y a un chapitre sur le développement durable, un concept lié à l'écologie est demandé aux entreprises pour pouvoir les comparer entre elles. L'entreprise qui doit faire les travaux est certifié ISO (pour l'environnement ISO 14000) et devra se conformer à des normes écologiques et de gestion des déchets, en éliminant de la meilleure manière possible les déchets et autres éléments.

Souhait

La commission souhaite qu'une conduite de réserve puisse être posée dans la mesure du possible pour anticiper une future demande de la part de swisscom.

Conclusions

Au vu de ce qui précède la commission propose au conseil communal, à l'unanimité des membres présents d'accepter les conclusions du préavis 6-2016 à savoir :

- **Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;**
- **Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 1'775'000.- ;**
- **Encaisser la subvention de l'ECA ;**
- **Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;**
- **Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique «amortissement».**

Le président



Daniel Plattner

Le rapporteur



Céline Morier